
COLBERT ET LES MANUFACTURES

EN BASSE-BOURGOGNE

Par M. H. BUTTNER.

Tout le monde connaît la prodigieuse activité de Colbert et les grands services qu'il rendit au commerce et à l'industrie. Entrant dans les plus petits détails, il n'omettait rien pour encourager les manufactures. Notre contrée n'a pas échappé à sa sollicitude, mais certaines villes ne répondaient pas toujours à ses désirs et souvent il était loin d'être satisfait, notamment des habitants d'Auxerre.

Dans la correspondance administrative, sous le règne de Louis XIV publiée il y a quelque temps, nous voyons que les États de Bourgogne avaient voté des fonds assez considérables pour l'encouragement des manufactures, aussi, je crois utile de dire quelques mots sur les États de Bourgogne.

La convocation générale des États se faisait régulièrement tous les trois ans, le plus souvent au mois de mai ; les États s'assemblaient par permission du roi et se tenaient en présence du gouverneur ou, en son absence, de l'un des lieutenants généraux du gouverneur.

L'assemblée était composée d'un certain nombre des députés des trois ordres : la noblesse, le clergé et le tiers-état. Pour le clergé : les évêques d'Autun, de Châlon, d'Auxerre et de Mâcon ; ils y assistaient en camail et rochet, l'évêque d'Autun se prétendait le président, puis venaient l'évêque de Châlon, l'évêque d'Auxerre et celui de Mâcon, encore ce dernier voulait-il être avant celui d'Auxerre, puis les abbés, les doyens et les prieurs.

Vis-à-vis des ecclésiastiques siégeait la noblesse ; au fond et vis-à-vis du gouverneur était le tiers-état composé des députés des villes de : Dijon, Autun, Beaune, Châlon, Nuits, Saint-Jean-de-

Losne, Semur, Montbard, Avallon, Chatillon, Auxonne, Seurre, Auxerre, Arnay-le-Duc, Noyers, Saulieu, Flavigny, Montréal, Talan, Marcigny, Bourbon-Lancy, Verdun, Cravant, Vermenton, Seignelay, Mailly-la-Ville, Paray, Charolle, Cluny, etc., etc. Le maire de Dijon présidait ayant à sa gauche les échevins de cette ville, à sa droite le maire d'Autun et ensuite les autres députés dans l'ordre ci-dessus.

L'ouverture des Etats se faisait par un discours du trésorier de France, en présentant les lettres patentes portant la convocation des Etats; le gouverneur expliquait ensuite les instructions du roi, le premier président faisait un discours aux Etats, lequel était suivi de celui de l'intendant. En présentant la commission du roi pour y assister, ce dernier faisait les réquisitions conformes aux ordres de sa commission; les Etats se séparaient ensuite pour délibérer chacun dans une chambre particulière.

C'est ainsi qu'eurent lieu les Etats de 1662, dont il est inutile de parler ici malgré des détails intéressants contenus dans la correspondance administrative et qui n'entrent pas dans le sujet de cette communication.

Voici quelques extraits de cette correspondance administrative qui intéressent l'Auxerrois :

Mai 1665 et janvier 1668. — Boucher, intendant de Bourgogne à Colbert. — Ces lettres ont trait à l'ouverture de la session, à une demande faite de fonds pour rendre navigables deux rivières qui doivent servir à la communication entre les deux mers, et aux conditions sous lesquelles les Etats veulent y pourvoir. — Les Etats ont voté des fonds pour l'encouragement des manufactures. — La réunion du comté d'Auxerre au duché de Bourgogne a éprouvé beaucoup d'opposition surtout de la part du Tiers-Etat.

— Lettres des 4 et 5 novembre et 2 décembre 1667. — Boucher à Colbert. — Les lettres contiennent des observations sur la manufacture d'Auxerre, et les difficultés d'empêcher les ouvrières de travailler à l'ancien point; il est question d'une visite à la manufacture de serges de Seignelay.

« Les manufactures de serge, de drap et de tricot à Seignelay ont été trouvées en bon état, tout le monde y travaillait bien; et, ainsi que l'écrit Boucher, les Bourguignons ne se montrent pas fainéants, les tous petits enfants s'y occupent. »

Le sieur Camuset a été envoyé à Villeneuve-le-Roi, Joigny et autres villes pour établir des manufactures de bas d'estame en tricot et surveiller les travaux.

— Auxerre, 6 décembre 1667. — Camuset à Colbert : « Pour suivre ce que vous m'avez commandé, il vous plaira recevoir par avis

depuis ma dernière lettre que le nombre des ouvrières en tricot en cette ville est maintenant de 250, toutes femmes et filles, peu de garçons, le tout se fait avec bonne volonté et se perfectionne bien. — Mme Voullemin était à cette époque directrice de la manufacture de dentelles à Auxerre.

— Cette dame écrit à Colbert le 12 janvier 1668 : « Depuis peu de temps les filles se rendent plus exactes dans le travail, et même le nombre s'en augmente tous les jours, si cela continue, il y a espérance de faire quelque chose. J'attends le retour de M. Billard (alors maire d'Auxerre) et du gouverneur pour voir comme tout en ira, puisque jusqu'à présent les dames de la ville n'ont guère témoigné de zèle pour une bonne œuvre, n'en ayant vu aucune depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Le temps et la patience amèneront tout à bien. »

— Lettre de la même à Colbert du 27 avril 1669 : « Le rôle des filles qui ont rendu des ouvrages depuis le 16 mars jusqu'à ce jour est de 95 dont 87 de points, 34 brodeuses et 4 brideuses. La somme se monte à 704 livres 4 sols 6 deniers..... Mme l'abbesse et les religieuses Bernardines me demandent d'être gratifiées de la rétribution d'assiduité ; il est bien vrai, Monsieur, qu'elles sont très pauvres et que la qualité et la quantité de leur ouvrage sont recevables, mais je n'ose en la rencontre suivre mon mouvement en leur faveur sans qu'il vous plaise me le commander. »

— Lettre du 15 juin 1669. — « Le sieur Marie, maire de cette ville, m'a promis de ne s'oublier en rien pour empêcher la contravention et faire en sorte par ses soins que 200 filles qui sont instruites, non compris 5 couvents de religieuses, rendent plus d'ouvrage qu'elles n'ont fait du passé. »

— Du 3 novembre 1669. — Lettre de Colbert aux maire et échevins d'Auxerre. Il a appris que les principaux habitants faisaient travailler chez eux les ouvrières pour les points de France. Il dit qu'il n'y a rien de si contraire à la manufacture. Il demande qu'on remédie à cela et qu'un des échevins visite la maison trois fois par semaine pour tenir les filles dans le devoir.

— Lettre de Colbert du 24 janvier 1670. — Il dit que l'établissement des manufactures a été jugé un moyen de retirer ceux qui s'y appliquaient d'une oisiveté honteuse, et c'est pour cela que le roi a fait porter à Auxerre des points de France et des serges de Londres ; mais les habitants d'Auxerre n'ont pas profité de ces avantages, et ont négligé d'y envoyer leurs enfants pour les instruire. Alors il propose de faire payer des amendes à ceux qui ne viendraient pas et à récompenser ceux qui travailleraient bien.

— Lettres de Colbert du 8 août 1670. — Il est surpris que les ma-

nufactures d'Auxerre tombent au lieu d'augmenter, tandis que les habitants de Sens les regardent comme un très grand avantage. Alors il demande de faire bien exécuter les ordonnances, persuadé que les manufactures se relèveront.

— Lettre de Colbert à Boucher du 6 novembre 1670. — « Je suis bien aise que vous ayez trouvé les manufactures d'Auxerre en bon état. Il est certain que si le maire et les échevins continuent de tolérer les contraventions, la ville périrait. » Il recommande de bien tenir les réglemens.

— Le 21 novembre 1670, Colbert écrit à Marin de la Chataignerez : « Si la manufacture des points de France ne réussit pas à Montargis, la faute ne procède pas des entrepreneurs, mais bien du maire et des échevins qui s'y sont mal conduits..... »

— Voici l'extrait d'un rapport sur un voyage d'inspection en Bourgogne fait en août 1671 par Gilbert, d'après les ordres de Colbert :

« A Seignelay, les terres y sont très bonnes pour le chanvre; M. de Bellinzani y a établi un commis pour en faire l'achat.... A Auxerre, je n'ai pas connu les terres bien propres pour le lin, et même l'on n'a pu trouver personne qui ait voulu entreprendre d'en semer quelques pièces de terre que j'ai reconnues assez passables.... A Cravant, les terres m'ont semblé bonnes pour le lin.... A Avallon, tout le monde y est assez employé, il n'y paraît pas de fainéants. »

— Le 9 janvier 1671, Colbert écrit que malgré des encouragemens il ne peut faire comprendre aux habitants d'Auxerre qu'ils auraient un grand avantage. Cependant, c'est un grand moyen de retirer les enfants de l'oisiveté et de leur procurer une subsistance honnête.

Mme de la Petitière était alors directrice de la manufacture.

Dans une lettre du 24 avril 1671, Colbert apprend que ses exhortations sont vaines et parle d'être très sévère.

Au mois de mai suivant, Colbert écrit au duc de Bourbon, gouverneur de la Bourgogne : « J'apprends d'Auxerre que depuis le passage de votre altesse le magistrat y fait beaucoup mieux son devoir, et que tout le monde contribue à augmenter les manufactures. »

Mais en avril 1672, le ministre mande à son fils l'évêque d'Auxerre : « Pour la manufacture des points, je ne doute pas qu'elle ne soit à charge aux entrepreneurs, mais cela vient du peu d'application que les filles d'Auxerre ont donné à ces ouvrages, et du peu de soin qu'en ont pris les magistrats, parce que dans toutes les villes du royaume où les filles se sont voulu appliquer, et où les magistrats ont fait leur devoir, non seulement elle n'est

point à charge à personne, mais au contraire elle est fort avantageuse à la ville et aux entrepreneurs, et comme ces sortes d'avantages peuvent faire changer l'état des villes, parce qu'ils y attirent incessamment de l'argent qui se répand partout, ce devrait être là l'objet de l'application des principaux de la ville et de tous les particuliers. Mais la ville d'Auxerre est dans une si prodigieuse fainéantise qu'il sera très difficile de l'en tirer. Vous pouvez y contribuer beaucoup et par vos excitations et par vos soins. »

— Lettre de Colbert à Bellinzani datée d'Ath du 30 juin 1671.
— « Les Etats de Bourgogne ont fait fonds dans leurs dernières assemblées de 60,000 à 80,000 livres pour l'établissement de nouvelles manufactures. Il faut travailler à bien employer ces fonds et à l'avantage de cette province. Pour cet effet, vous devez savoir que la compagnie des fermes unies a fait ci-devant un traité avec les élus de Bourgogne pour y établir 200 métiers de serge, façon de Londres, moyennant 40,000 livres dont 20,000 payées comptant et le surplus encore dû, cette compagnie à établi 100 métiers à Seignelay, Auxerre, Autun. Demandez ce traité pour le voir et obliger les directeurs à établir les 100 autres métiers et à recevoir les 20,000 livres dûes. »

Colbert croit que les terres de Bourgogne peuvent porter du lin et propose d'examiner si c'est possible. Il ferait venir des familles de Picardie ou de Normandie pour le travail.

Il ajoute : « Dans ces sortes d'établissements, il faut toujours observer qu'entre deux villes dont le terroir serait également propre pour ce que l'on veut établir, et dont l'un serait pays vignoble et l'autre non, il faudrait choisir ce dernier, parce que dans l'autre pays le vin empêche le travail, mais comme tout est vignoble il faut passer par dessus quand on ne trouve pas mieux... Il me vient en pensée encore un autre établissement à faire en Bourgogne qui serait de la draperie grossière, pour porter en Levant et Indes, telle qu'on la fabrique en Dauphiné. Examinez tout cela afin de m'en rendre compte à Paris. »

Il s'agit sans doute de ce que l'on appelait le poulangis que l'on fabriquait beaucoup à Toucy dans le siècle dernier et même au commencement de ce siècle, d'où est venu aux habitants de Toucy le sobriquet de *Cardeux*.

Dans diverses lettres du courant de 1672, Colbert fait à l'évêque d'Auxerre son fils une recommandation secrète pour le choix d'un maire et d'échevins, il l'exhorte à favoriser l'industrie et à établir l'hospice des indigents. Dans ces lettres il est question de l'élection du président Billard pour maire.

Le 6 novembre 1674, Mme Voullemin écrit pour réclamer la pro-

lection du ministre contre quelques échevins d'Auxerre qui veulent reprendre la maison de la fabrique.

Par une lettre du 21 mai 1682, Colbert mande à l'intendant de Bezons : « Quant aux manufactures, vous devez toujours donner votre application à les augmenter, et comme une bonne partie des paysans de la généralité d'Orléans sont assez fainéants, vous devez leur faire connaître que le travail des manufactures, au lieu d'augmenter leurs tailles, les feront diminuer. »

— D'après ces quelques extraits, on peut juger de toute l'attention et de tous les soins que Colbert mettait pour l'augmentation de la prospérité du commerce dans notre contrée et dans toute la France. Malgré la mauvaise impression qu'il en avait alors, il est tout-à-fait permis de croire que Colbert changerait maintenant son opinion sur les habitants de l'Yonne et d'Auxerre.
